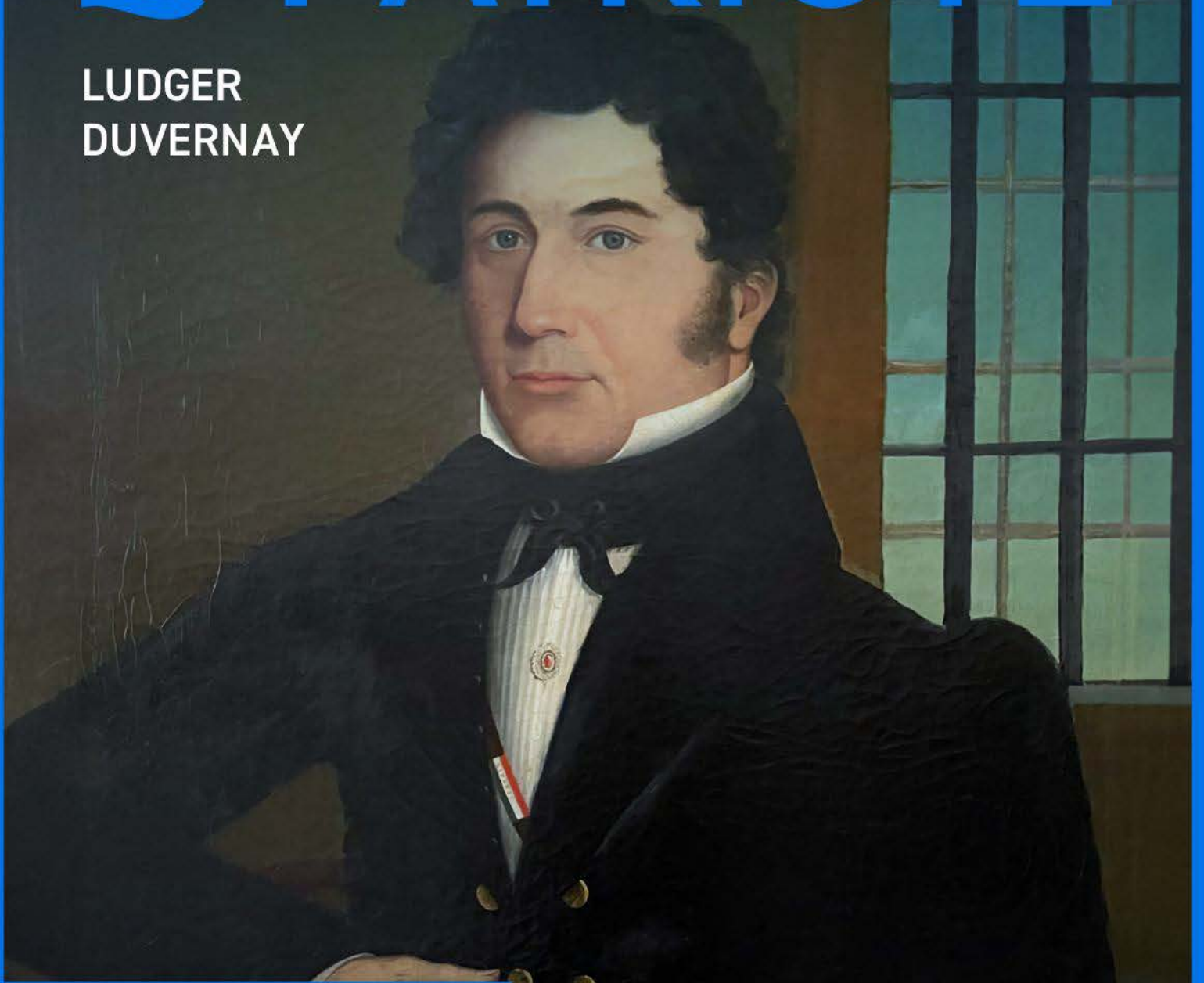


LE PATRIOTE

LUDGER
DUVERNAY



ÉTÉ
2023



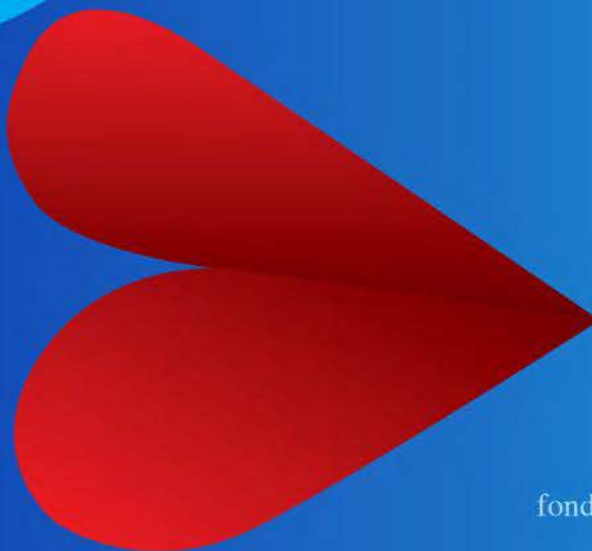
LE MAGAZINE DE LA
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL

*Je parle
français
par cœur*

Fondation pour la
langue française



fondationlanguefrancaise.org



*Bonne fête
nationale*




BLOC
Québécois




TOUT
pour le
QUÉBEC

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044

NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ
Députée de Terrebonne
450 964-9417

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940

MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896

YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210

LE PATRIOTE

LePatriote.org

Journal édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par
la poste ou par courriel à l'adresse
journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée
avec mention de la source

Directrice et rédactrice en chef
Marie-Anne Alepin

Graphisme / Mise en page
Paula Youwakim (C'est Paulette)

Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :
Gaston Déziel, François Lemieux,
Josianne Lavallée, Jocelyn Jalette
Marie-Eve Soulard-La Ferrière, Manon Vallée

Couverture
Toile de Ludger Duvernay peinte par
Jean-Baptiste Roy-Audy.

Retrouvez les sources des articles en suivant ce
lien: ssjb.com/magazine-le-patriote/

Les opinions exprimées dans les articles du
Patriote n'engagent que leurs auteurs et autrices.

- SOMMAIRE -

Mot de la présidente / page 5

Duvernay et la bataille pour la liberté de
presse par François Lemieux / page 6

Événements marquants de la vie
de Ludger Duvernay / page 14

Bande dessinée: Ludger Duvernay par
Jocelyn Jalette / page 16

En mémoire de nos membres / page 21

Tournage de la vidéo « Aide-toi et le ciel
t'aidera » / page 22

Réalizations Maurice Séguin/ page 24

Remise de prix / page 24

Le mot de la présidente de la FLF
/ page 26

Dictomanie, le passe-temps intelligent
par Gaston Déziel / page 27

MARIO BEAULIEU
Député de La Pointe-de-l'Île



 12500, boulevard Industriel, Montréal, H1B 5P5

 514 645-0101  Mario.Beaulieu@parl.gc.ca



75^e anniversaire
du fleurdelysé
devant la Place des Arts



MOT DE LA PRÉSIDENTE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Marie-Anne Alepin



Crédit photo: Victor Diaz Lamich

Le 28 novembre dernier, avait lieu le 170^e anniversaire du décès de Ludger Duvernay. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous dédions cette édition à l'homme qui fut à la fois journaliste, député, patriote et fondateur en 1834 de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB).

Afin de commémorer l'évènement, dans cette parution, nous rendons hommage à ce grand patriote en revisitant sa vie et ce, de plusieurs façons. Vous y trouverez, entre autres, le récit de son parcours inspirant en textes et en images ainsi que les dates importantes qui ont jalonné son histoire. Vous pourrez également y lire un article de François Lemieux, membre du Conseil général et ancien président de la SSJB, sur le rôle marquant de Ludger Duvernay concernant la liberté de presse. J'ai eu l'immense privilège de créer et de participer à une vidéo qui retrace les moments marquants de l'existence de cet homme plus grand que nature. Pour l'incarner, nous avons fait appel à l'excellent comédien Sébastien Ricard. Pour vous donner une idée du contenu de la vidéo et vous faire vivre l'ambiance qui a régné sur le plateau, nous consacrons quelques pages de ce numéro à la rétrospective de ce tournage. En espérant donner envie à ceux et celles qui ne l'ont pas encore vue de visionner la vidéo et aux autres, de la revoir.

Ludger Duvernay fut un homme d'exception à plusieurs égards. Le peuple québécois lui doit beaucoup. Ce héros populaire, batailleur et ardent défenseur de nos droits a fondé la Société Saint-Jean-Baptiste qui perdure et rayonne partout au Québec. Il est également l'instigateur de notre Fête nationale. Rappelons-nous ensemble ses prises de parole enflammées et ses actions politiques courageuses pour honorer sa mémoire et raviver notre propre flamme nationaliste afin de poursuivre son œuvre remarquable.

J'en profite également pour vous souhaiter une magnifique Fête nationale et un magnifique été.

DUVERNAY ET LA BATAILLE POUR LA LIBERTÉ DE PRESSE

FRANÇOIS LEMIEUX

Oligarchie, despotisme et intimidation sont des termes courants au Bas-Canada au début du XIXe siècle pour qualifier le comportement de l'Administration coloniale, de ses partisans et des journaux à son service. Pour s'en libérer et pour construire la démocratie au Québec, Ludger Duvernay et ceux qui seront par la suite les premiers présidents-généraux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal mèneront une âpre bataille.

L'Administration coloniale du Bas-Canada se comportait en 1826 comme un régime autoritaire tel qu'on en connaît encore à travers le monde. Ce régime autoritaire bridait la presse en utilisant l'intimidation, voire en instrumentalisant la justice pour emprisonner les artisans de la presse libre. Voici le premier épisode du combat pour la liberté de presse de Ludger Duvernay qui se déroule entre 1826 et 1829, une décennie avant les événements de 1837.

Mais d'abord, rappelons ce à quoi correspond la liberté de presse dans notre monde contemporain et dressons un aperçu de l'évolution de la démocratie et de la presse avant Ludger Duvernay.

Démocratie et liberté de presse

Ludger Duvernay a été emprisonné à plusieurs reprises pour avoir exercé la liberté de presse. Il est même un des héros de la conquête de cette liberté de presse au Québec. Or, dans nos sociétés contemporaines, il y a un lien entre la liberté des êtres humains, la démocratie et la liberté de presse.

Selon le conseil de presse du Québec :

« La liberté de la presse découle des libertés fondamentales de pensée, de parole, d'expression et d'opinion reconnues dans divers documents d'ordre juridique, au plan national et international. »^[1]

L'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule :

« Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles, la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. »^[2]

Les articles 18 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies se lisent ainsi :

« 18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

19. Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »^[3]

La liberté de presse peut exister en théorie, mais il arrive qu'elle ne soit pas respectée, voire appliquée. Et au Québec, la liberté de presse a été chèrement gagnée.

La naissance de la presse au Québec

Avant 1791, la démocratie n'existait pas au Québec, la presse non plus.

Avant 1760, il y avait eu des initiatives pour doter la Nouvelle-France d'une imprimerie. Les Jésuites, les Sulpiciens et deux gouverneurs avaient manifesté le désir d'acquiescer une imprimerie pour répondre à différents besoins. Leurs souhaits ne se sont pas concrétisés. Les bibliothèques de la Nouvelle-France étaient garnies, mais de livres imprimés en Europe. Les ouvrages rédigés en Nouvelle-France étaient imprimés notamment à Rouen ou à Paris^[4]. Dans ces conditions, il ne pouvait pas y avoir de journal.

En 1763, le traité de Paris est signé. La France cède le Canada et la région des Grands Lacs à la Grande-Bretagne. En juin 1764, le premier numéro de *The Quebec Gazette* est publié. Il est rédigé en anglais. Il est plus ou moins bien traduit en français. Son contenu est léger. Le gouverneur y publie ses ordonnances. En novembre 1765, pour financer la guerre de Sept ans, la Grande-Bretagne promulgue la loi du timbre qui autorise une taxe qui frappe « tout papier ou parchemin d'usage public ». Les Américains sont outrés. À cause de la taxe, *The Quebec Gazette* ne fait plus ses frais. Elle succombe. L'ampleur de l'opposition fait reculer le gouvernement britannique et la taxe est abolie l'année suivante. *The Quebec Gazette* renaît le 29 mai 1766^[5].

Afin d'éloigner la tentation des Québécois de réaliser leur indépendance et celle des Premières Nations de se révolter à nouveau, la Chambre des communes de Londres vote l'Acte de Québec en juin 1774. Le serment du test qui exclut les Catholiques de l'administration publique est aboli au Canada. La fonction publique est ouverte aux Québécois. Le libre exercice de la religion catholique est garanti. Les lois civiles de la Nouvelle-France sont reconduites. De plus, le territoire du Québec comprend toute la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio. Les Américains sont scandalisés. Ils avaient, entre autres, fait la guerre

pour mettre la main sur ces territoires. L'élite seigneuriale est ravie, car elle peut désormais participer à l'administration de la colonie. Le peuple québécois ne manifeste pas d'insatisfaction^[6]. Les Premières Nations demeurent calmes. Les « Territoires indiens » de 1763, bien qu'annexés à la « province » de Québec, existent toujours et sont exclus du domaine seigneurial, donc de la colonisation^[7].

Après 1774, les événements se bousculent. Le 14 juillet 1776, la déclaration d'indépendance des États-Unis est proclamée. Le 14 juillet 1789, c'est la prise de la Bastille à Paris, l'événement inaugural de la révolution française. Indépendance nationale et république démocratique sont donc à l'ordre du jour. Des loyalistes anglais qui résident aux États-Unis viennent se réfugier dans la province de Québec, et des membres de communautés religieuses fuient la révolution et partent de France pour l'Angleterre ou pour le Bas-Canada^[8]. Par ailleurs, le traité de Paris de 1783 qui est signé pour conclure la fin de la guerre d'indépendance, cède le territoire des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio aux États-Unis. Désormais, ce n'est plus qu'une question de temps avant que les Premières Nations perdent leurs territoires^{[9][10]}.

Deux ans après la prise de la Bastille, la loi constitutionnelle de 1791 divise la « province » de Québec en deux parties; le Bas-Canada et le Haut-Canada. Au Conseil législatif de 1774, composé de membres nommés à vie, on ajoute une assemblée de 50 députés élus dans le Bas-Canada. Les premières élections se tiennent en 1792. Dès l'ouverture de la première session en décembre 1792, les députés coloniaux s'opposent à ce qu'un Canadien soit président de la Chambre d'assemblée. Malgré cela, Jean-Antoine Panet est élu. Il quittera la fonction en 1815 pour laisser sa place à Louis-Joseph Papineau. Le président de la Chambre, l'orateur, disait-on à l'époque, est en quelque sorte le chef de la Chambre d'assemblée. La fonction est donc déterminante. Le débat porte ensuite sur la langue des débats et de la législation. La langue française est reconnue grâce au vote de la majorité formée de Canadiens^[11].

La presse existe bien au Canada, mais elle est rudimentaire. Elle ne commence donc à profiter à cette démocratie qui se met en marche qu'à partir de 1792. Les Canadiens ont quelques notions de politique, mais ils sont néophytes en démocratie représentative et parlementaire.

La francophobie et « Que le ciel s'écroule, mais que justice soit faite »

Parmi les moyens pour exercer le colonialisme, il y a l'intimidation. Et, parmi les façons d'intimider, il y a la dévalorisation en utilisant l'insulte, voire l'injure. Au Canada, la francophobie est le mode d'intimidation utilisé pour exercer le colonialisme. Pour museler la presse, on a recours à des poursuites judiciaires, souvent illégales, ou à la faveur de conflits militaires. Cette répression n'existe pas qu'au Bas-Canada, mais elle y prend une tournure bien particulière. Une crise politique survient en 1805 qui illustre bien la confrontation entre l'oligarchie des marchands anglais et le peuple canadien.

Entre 1779 et 1780, Fleury Mesplet et Valentin Jautard sont arrêtés. Venus de Philadelphie, ils avaient fondé la *Gazette littéraire commerciale de Montréal* au lendemain de l'invasion des Américains, en 1776. C'était la première imprimerie et le premier journal de Montréal. Le gouverneur Haldimand n'appréciait pas les propos républicains publiés dans le journal^[12]. La guerre d'indépendance

américaine commencée en 1775 se termine en 1783. Mesplet et Jautard restent donc en prison jusqu'en 1783^[13].

Durant les années 1760, le gouverneur s'était entouré de partisans pour gérer la colonie. La menace de l'indépendance américaine et son impact sur la population canadienne et amérindienne avaient défini sa politique. Or, l'immigration anglaise n'était pas suffisante pour faire contrepoids aux aspirations républicaines du sud qui pouvaient inspirer les Canadiens. Il fallait donc s'assurer du bonheur de ces derniers. C'est ce que pensait un certain nombre des coloniaux anglais qui composaient le « *French Party* ». À l'opposé, d'autres coloniaux, des marchands, des membres du conseil exécutif et du conseil législatif, et certains gouverneurs croyaient plutôt que l'immigration britannique et l'assimilation linguistique étaient la clé de la paix et de la prospérité. Ils composaient le « *British Party* »^[14].

À partir de 1792, donc, les Canadiens élisent des députés. Ils apprennent la vie parlementaire, la rédaction de lois et la gouvernance d'un État. Jusqu'en 1805, il y a apparence de consensus. Mais, en février 1805, un comité de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada recommande la construction de nouveaux centres de détention à Montréal et à Québec. Les vieilles prisons sont insalubres et ne peuvent pas être rénovées. Selon ce comité, le financement des constructions devra être assuré par une taxe de vente sur certaines marchandises, notamment sur le thé et les alcools. Quelques députés s'y opposent et veulent plutôt que ce soit une taxe foncière qui soit imposée, c'est-à-dire, une taxe qui frappe les agriculteurs. Le vote est pris. À quelques exceptions près, les Anglais votent contre la taxe commerciale et les Canadiens votent pour : 7 contre et 26 pour^[15]. Il y a plusieurs absents. La charge de député est bénévole et les frais de transport et d'hébergement à Québec ne sont pas remboursés. Par contre, les députés de langue anglaise sont souvent des fonctionnaires rémunérés par l'État et qui résident à Montréal et à Québec.

Les marchands de langue anglaise de Québec et de Montréal font des pétitions. La conclusion d'une de ces pétitions se traduit ainsi :

« Si les Canadiens français réussissent à se construire autant d'églises, pourquoi ne pourraient-ils pas payer pour l'érection des prisons^[16]. »

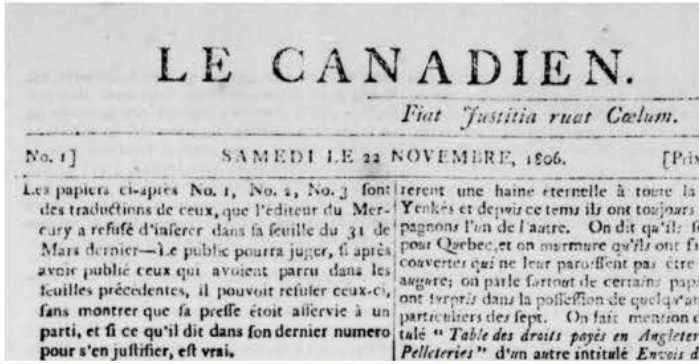
Une pétition envoyée à Londres est plus explicite :

« Les Canadiens ont un parti-pris. Ils sont bien aises d'imposer des taxes sur le commerce et sur les vrais colonisateurs du pays, les Britanniques, puisqu'eux-mêmes sont pauvres et ne commercent pratiquement pas^[17]. »

La portée du problème est bien circonscrite. Les marchands anglais demandent au Conseil législatif de voter contre. La loi est néanmoins adoptée à l'unanimité le 25 mars^[18]. Ils demandent au lieutenant-gouverneur de refuser la sanction. La loi est tout de même sanctionnée et envoyée à Londres le 12 avril 1805^[19].

Le débat public dégénère. Lors d'un banquet organisé par les marchands de Montréal, les orateurs multiplient les allusions au mode de taxation et laissent entendre que les députés ne défendent pas les intérêts de l'Empire, mais succombent à des « préjugés » locaux. *The Montreal Gazette* publie leur propos^[20]. Le sarcasme feutré de l'humour anglais n'échappe pas aux Canadiens et la Chambre d'assemblée, convoquée l'année suivante, juge les discours offensants. Il y a une libelle

injurieux et le sergent d'armes de la Chambre doit mettre sous garde le propriétaire du journal qui s'esquive^[21] ^[22]. *The Quebec Mercury* dénonce outrageusement une entrave à la liberté de presse^[23].



Le *Canadien* est le premier journal unilingue français. Il est fondé à Québec par Pierre Bédard en 1806. Il veut répondre aux attaques colonialistes du journal de langue anglaise *The Quebec Mercury*. Le prospectus publié le 13 novembre 1806 est non équivoque et explicite : défendre la liberté de presse. En 1810, le journal est saisi par l'administration coloniale et son personnel est emprisonné. Pierre Bédard demeurera en détention pendant un an.

Les Canadiens sont assimilés aux Français^[24]. Or, Napoléon Bonaparte qui avait été sacré empereur en 1804 avait prévu envahir le Royaume-Uni en 1805. Les Canadiens sont donc des traîtres potentiels. Napoléon avait dû se contenter de conquérir l'Europe continentale en 1806, mais le *Quebec Mercury* se déchaîne. Des articles contre les lois, les coutumes, la langue et les « préjugés » des Canadiens se multiplient^[25]. Ce que les Anglais murmuraient dans les salons est maintenant diffusé à grande échelle. La « francophobie » est maintenant officiellement inaugurée. La politique éditoriale des médias anglo-canadiens est désormais définie pour les siècles à venir.

Pour dénoncer les « insultes et les calomnies », on fonde un nouveau journal à Québec : *Le Canadien*. Trois répliques à des articles du *Quebec Mercury*, que le rédacteur en chef de ce journal avait refusé de publier, font la une du premier numéro^[26]. La devise du journal est : « Que le ciel s'écroule, mais que justice soit faite ». Le prospectus qui annonce la parution du nouveau journal explique la pertinence et la nature de la liberté de presse abusivement instrumentalisée par *The Quebec Mercury*. En voici un extrait :

« En représentant continuellement l'intérêt général et en entretenant une communication continue entre toutes les parties du peuple, la liberté de presse efface les divisions et les factions qui sont toujours entretenues par le préjugé qui est lui-même entretenu par l'isolement et le défaut de communication. On ne se hait que parce qu'on ne se connaît pas; tel qui a regardé son concitoyen avec les yeux de ses anciens préjugés, finit par rire de la simplicité lorsqu'il vient à le connaître.

Mais pour que l'exercice de la liberté de presse ait ces bons effets, il faut qu'il soit général pour tous les côtés. S'il était asservi à un parti, il aurait un effet tout contraire, il ne servirait qu'à créer des divisions odieuses, à entretenir d'un côté des préjugés injustes, et à faire sentir profondément à l'autre côté, l'injustice de la calomnie, sans lui faire les moyens de la repousser. »^[27]

De son côté, le *Quebec Mercury* veut « défranciser » (*unfrenchify*) le Québec : « Cette province est beaucoup trop une province française pour une colonie britannique. » « Quarante-sept ans après la prise

de possession, il est temps que la province devienne anglaise. »^[28] Les bases du programme politique du Canada anglais sont jetées. La méthode de « défrancisation » est définie. Elle va se réaliser par l'immigration de langue anglaise, anglotrope, dira-t-on plus tard. Selon *The Quebec Mercury*, les Canadiens doivent comprendre que l'Amérique, au nord du golfe du Mexique, vivra en langue anglaise. Les Canadiens auront tout intérêt, pour leur prospérité, à s'angliciser^[29].

La fondation du *Canadien* et la constance des votes à la Chambre d'assemblée confirment la création d'une nouvelle coalition politique : le Parti canadien. Pierre-Stanislas Bédard, député depuis 1792, est considéré comme son chef. Il fait partie des fondateurs du journal *Le Canadien* et il en est un des principaux rédacteurs. Le gouverneur va incidemment « accuser » Bédard d'être un... « démocrate »^[30]. En février 1810, le *Quebec Mercury* en remet une couche : les députés du Parti canadien sont des « *Tyrants of Democracy* », rien de moins^[31].

En 1810, donc, le Parti canadien fait voter une loi pour empêcher les juges d'être élus députés. En effet, à cette époque, les juges qui étaient nommés par le gouverneur pouvaient se présenter pour être élus à la Chambre d'assemblée. Il y avait un conflit d'intérêt, notamment dans les procès qui portaient sur le déroulement du processus électoral. Après la liberté de presse, Bédard et le Parti canadien défendaient donc un principe fondamental de la démocratie : la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire^[32]. Le conseil législatif bloque la loi que Londres avait pourtant avalisée. Le gouverneur proroge la session et dissout le parlement en février 1810. En mars, il fait fermer le journal *Le Canadien*, et fait emprisonner les 21 employés du journal, dont Bédard. Ce dernier reste en détention pendant plus d'un an^[33]. L'année suivante, en 1812, il laisse son poste de député et il est nommé... juge par le nouveau gouverneur, mais il respectera la séparation des pouvoirs^[34].

La presse du Canada anglais s'est donc dotée d'un moyen de pression, la francophobie, qu'elle utilisera régulièrement par la suite lorsqu'elle affrontera le Canada français, puis le Québec. Le Canada anglais clarifie la méthode qu'il utilisera pour mater le Canada français : l'immigration de langue anglaise. De son côté, le Canada français s'équipe d'un journal pour exprimer sa pensée politique et défendre ses intérêts. La démocratie devient son principal outil. Pour sa part, Pierre-Stanislas Bédard se signale comme un des pères fondateurs de cette démocratie québécoise et un pionnier de la liberté de presse au Québec.

Avant 1837, il y a eu 1827 : du parti Canadien au parti Patriote

Les journaux se multiplient et la lutte parlementaire se raffine. Les gouverneurs se succèdent. Ils arrivent souvent armés de bonnes intentions, mais ils deviennent rapidement otages de l'oligarchie coloniale. Les conflits avec la Chambre d'assemblée qui représente le peuple se multiplient. Parmi ces crises et avant celle de 1837, il y a celle de 1827 qui met notamment en cause la liberté de presse. C'est à cette époque que Ludger Duvernay commence son combat.

En 1812, les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne. Ils s'attaquent donc au Canada. Les Américains tentent d'envahir le Québec, mais ils sont repoussés. Une paix est signée en 1815. À cette époque, les batailles politiques sont plus rares. Mais la trêve se termine en 1820 avec l'arrivée du gouverneur Dalhousie. En 1822, on apprend que ce dernier et le parti des Anglais ont tenté de faire

approuver un projet de loi qui concrétiserait l'Union des colonies britanniques d'Amérique du Nord. La manœuvre a échoué à Londres. À Québec, la très loyale Église catholique et le Parti canadien font front commun auprès du gouvernement impérial pour que ce projet de loi ne soit pas rappelé^[35].

Le journal *Le Canadien* fondé à Québec en 1806, organe du mouvement politique, le Parti canadien, avait été interdit en 1810. La publication est reprise en 1817, mais elle est à nouveau suspendue en 1825 pour des raisons financières. *Le Canadien* ne reprendra ses activités qu'en 1831. À l'automne 1826, Auguste-Norbert Morin, qui vient d'avoir 23 ans, fonde à Montréal le journal *La Minerve* à la demande et avec le soutien financier de Denis-Benjamin Viger^[36], député à la Chambre d'assemblée et collègue de Louis-Joseph Papineau. Dans le premier numéro, à la une, la rubrique « La patrie » donne l'orientation de la nouvelle publication. En voici quelques extraits :

« La patrie est la terre que tous les habitants sont intéressés à conserver, que personne ne veut quitter parce qu'on n'abandonne pas volontairement son repos, sa gloire, et son bonheur... »

Le chef d'une tribu d'Iroquois répondit aux députés de la colonie française du Canada qui les engageaient à se retirer de l'autre côté de la rivière qui porte leur nom : « Nous sommes nés en cette terre, nos pères y ont été ensevelis, dirons-nous à leurs ossements : 'Levez-vous et suivez-nous sur une terre étrangère !' »

L'amour de la patrie naît, se développe avec la raison, et ne s'éteint qu'avec elle ; il embrasse toutes les vicissitudes du présent, toutes les gloires du passé, toutes les espérances de l'avenir. Le vrai patriote est celui qui peut dire en mourant avec plus de vérité que le Cardinal de Retz : « Dans les mauvais temps, je n'ai pas abandonné la patrie ; dans les bons, je n'ai eu d'autre intérêt en vue que le sien, dans les désespérés, je n'ai jamais cédé à la crainte... Point de patrie sans liberté, mais c'est avec la liberté que la patrie est chère ! »

Le Juif exilé des ruines du Jourdain, errant de contrée en contrée depuis vingt siècles, nourri d'opprobre et de persécutions, se console dans les religieux souvenirs, et n'entend pas sans foi et sans bonheur vibrer dans l'air, le doux nom d'Israël.

Née sous le ciel brillant de la Grèce et de l'Italie, la liberté est une plante indigène de ces heureux climats; le fer des barbares l'a moissonnée ; elle n'a cessé d'ombrager le sol natal ; mais sous cette terre où pèsent ses oppresseurs, elle a jeté des racines vivaces, indestructibles, toujours prêtes à reproduire des tiges nouvelles. »^[37]

Cependant, après quelques numéros, Morin doit cesser la publication. Elle ne fait pas ses frais. De plus, son imprimeur, John Jones, déserte. En février 1827, *La Minerve* reprend sa publication. Morin est toujours le rédacteur en chef, l'éditeur, selon le vocabulaire de l'époque. Mais le propriétaire est désormais l'imprimeur Ludger Duvernay^[38]. Il est âgé de 27 ans. En décembre 1826, en remplaçant John Jones, Duvernay devient aussi l'imprimeur du *Canadian Spectator*^[39]. Le rédacteur en chef du *Canadian Spectator* est un ressortissant irlandais, Jocelyn Waller, qui a déjà été greffier à la cour criminelle de Québec. Il y a aussi à Montréal, le *Spectateur canadien*, imprimé et publié par James Lane^[40].

Louis-Joseph Papineau a 40 ans et il est président de la Chambre d'assemblée depuis 1815. Une nouvelle génération émerge. Le *Canadian Spectator*, le *Spectateur canadien* et *La Minerve* soutiennent le Parti patriote. Le 23 avril 1827, *La Minerve* définit celui qui est un Canadien :

« Qu'est-ce que les Canadiens ? Généalogiquement, ce sont ceux dont les ancêtres habitaient le pays avant 1759, et dont les lois, les usages, le langage, leur sont politiquement conservés par des traités et des actes solennels ; politiquement, les Canadiens sont tous ceux qui font cause commune avec les habitants du pays, quelle que soit leur origine; ceux qui ne cherchent pas à détruire la religion ou les droits de la masse du peuple; ceux qui ont un intérêt réel et permanent dans le pays, ceux en qui le nom de ce pays éveille le sentiment de la patrie ; ceux pour qui l'expropriation du peuple au moyen des intérêts commerciaux serait un malheur; ceux enfin qui ne voient pas un droit au-dessus de toutes les lois dans les traitants venus d'outre-mer depuis 1759. »^[41]

Les Canadiens ne sont plus des Français. De plus, constatant la présence dans leurs rangs d'anglophones comme John Neilson à Québec ou l'Irlandais catholique Jocelyn Waller, ou de descendants de loyalistes comme les protestants Wolfred Nelson et son frère Robert, les Canadiens comprennent qu'ils ne sont pas seuls à mener la lutte. À partir de cette époque, le Parti canadien devient donc le Parti patriote. Le mot « patriote » revient désormais régulièrement dans les publications de *La Minerve*. La démarche correspond à celle des Américains pour qui, lors de la guerre d'indépendance, la patrie n'était désormais plus la Grande-Bretagne.

Le devoir d'un journaliste de signaler les abus de pouvoir

En 1827, les élections générales font l'objet de dénis de justice spectaculaires. Le gouverneur, en villégiature dans le comté de William-Henry (Sorel), n'hésite pas à faire pression sur le curé de la paroisse chez qui il réside pour forcer son père à voter illégalement contre Wolfred Nelson, le candidat Patriote. Le candidat du gouverneur, James Stuart, procureur général, l'équivalent du ministre de la justice, n'hésite pas à menacer les électeurs de poursuites judiciaires s'ils ne votent pas pour lui. C'est dans ce contexte qu'une longue saga judiciaire est déclenchée suite à des incidents lors de l'élection de Montréal-Ouest.

En 1825, la Chambre d'assemblée s'était entendue avec l'Administration coloniale, fait rare, pour voter la « liste civile », c'est-à-dire les crédits nécessaires à la rémunération des fonctionnaires^[42]. Lors de la session parlementaire de 1827, l'Administration coloniale refuse de retenir la même formule qui avait permis l'entente budgétaire de 1825^[43]. La session est prorogée.

En juillet 1827, le gouverneur déclenche donc des élections générales^[44]. À cette époque, les bureaux de vote restent ouverts tant qu'il y a des électeurs qui s'y présentent. Le déroulement du vote d'une élection générale peut durer des semaines puisque les bureaux de scrutin ne sont pas toujours ouverts en même temps d'une circonscription à l'autre^[45]. En 1827, 23 des 27 comtés ont deux députés. Un candidat peut se présenter dans plusieurs comtés, mais il est déclaré élu dans un seul^[46].

SPECTATEUR

GAZETTE FRANÇAISE

JOURNAL de LITTÉRATURE, de POLITIQUE et de COMMERCE.



CANADIEN,

DE MONTREAL,

RESPECTO EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hop.

TRIO TYRUSVE MIMI VULGO DISCRIMINE AGITOR—Vir

Volume XV.

MONTREAL, SAMEDI, 8 MARS 1828

Numéro. 113

IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE.
Rue Saint Paul, No. 29.
Près du Nouveau Marché

LE CHIEN DU RÉGIMENT.
ROMAN.
De mon vieux compagnon de gloire
Il a fallu me séparer;

est aussi loin peut-être de leur généreuse
vigueur. Cicéron ne montre véritablement
de la force que contre Catilina.
Verrès et Autoine. C'est que le premier

Cicéron adora la force; Tacite ne s'inclina
que devant la vertu, et ne donna ce
nom qu'à la vertu utile.
L'éloquence de Cicéron aurait pu an-

Le Spectateur canadien est fondé à Montréal en 1813 par Charles-Bernard Pasteur. En 1820, le journal est désormais propriété de James Lane. Dans son édition du 2 décembre, il annonce, pour rassurer ses lecteurs, qu'il n'est pas passé en des mains étrangères. Son rédacteur en chef précise qu'il défendra : « les principes d'un gouvernement libre, les maximes d'une administration sage, les droits des peuples en général et en particulier ceux de ses Concitoyens ». En octobre 1829, Ludger Duvernay annonce dans *La Minerve* qu'il a acheté le Spectateur Canadien. James Lane invite ses lecteurs à soutenir Ludger Duvernay.

Le bureau de scrutin est situé à l'extérieur sur une estrade, un *husting*, qui sert aussi de tribune pour les discours des candidats. Il arrive cependant que le bureau soit situé dans une maison privée. Le vote est public. Lors du déclenchement de l'élection dans un comté, les électeurs présents désignent les candidats. Si les candidats correspondent au nombre de postes disponibles, ils sont déclarés élus par acclamation. Sinon, l'officier d'élection compte les électeurs qui appuient l'un ou l'autre des candidats. Lorsqu'une majorité évidente se dégage, il déclare les candidats élus à la majorité. Sinon, le déroulement du vote se poursuit jusqu'à ce que plus aucun électeur ne se présente au bureau de vote après une heure. Trois électeurs peuvent alors demander la fin de la votation^[47].

Quiconque a une propriété générant des revenus déterminés ou est locataire durant une période définie a le droit de vote sans distinction de sexe en 1792^[48]. Le droit de vote sera cependant retiré aux femmes en 1849^[49]. Les « travailleurs » d'élection pouvaient être particulièrement « fermes » dans l'exercice de leur fonction. Joseph Montferrand, immortalisé par une chanson de Gilles Vigneault, sera un de ces « responsables de la sécurité », bêtes noires de la presse de langue anglaise antipathique aux Patriotes^{[50] [51]}.

En 1827, Papineau se présente dans deux comtés où il sera victorieux. Dans le comté de Montréal-Ouest où il se présente, il n'est pas élu par acclamation^[52]. Le vote commence dans ce comté le 11 août. Louis-Joseph Papineau et Robert Nelson sont soutenus par « les amis du Pays et de la constitution » auxquels s'opposent Peter McGill et John Delisle, soutenus par « les partisans de l'administration du comte de Dalhousie »^[53], ceux qu'on appellera les « Bureaucrates ». Lors de l'élection, les tentatives d'intimidation habituelles ont cours. Des fiers-à-bras de l'Administration se présentent. Les partisans patriotes se défendent. Un Monsieur Constantineau est arrêté pour avoir troublé la paix. Il aurait assailli Monsieur Lafrenière. Le mandat d'arrêt est signé par le juge de paix Samuel Gale. Louis-Joseph Papineau et Denis-Benjamin Viger se rendent auprès du juge Jean-Marie Mondelet pour verser une caution afin de libérer Constantineau en attente de la poursuite de la procédure judiciaire. Le gardien de prison accourt chez le juge Gale qui, en présence du Shérif, annule la libération et ordonne sa détention jusqu'au lendemain. On fait doubler la garde qui patrouille désormais avec des armes chargées. Le jour suivant, Gale et le shérif cherchent une façon d'accuser le prévenu de « haute trahison ». Arrêté le lundi soir, Constantineau est finalement libéré sur caution, le mercredi, faute d'accusateur. La *Minerve* avait alors débuté sa description de l'événement ainsi : « Il est du devoir d'un journaliste de signaler les abus du pouvoir dans ceux qui en sont revêtus. Nous regrettons d'avoir aujourd'hui à remplir ce devoir. »^[54]

[55] [56]

En septembre, des accusations contre Constantineau sont portées devant des grands-jurés (Grand Jury) lors de la session de la Cour du banc du roi. À cette époque, au Québec, l'institution judiciaire des grands-jurés existait, comme c'est toujours le cas aux États-Unis. Elle sera abolie au Québec en 1933. Le procureur général soumet des accusations aux grands-jurés qui décident s'il y a matière à poursuite. Le 7 septembre, les grands-jurés rejettent les accusations contre Constantineau sauf une, résistance à une arrestation, qu'ils prennent en délibéré. Le 10 septembre, les grands-jurés refusent d'inculper Constantineau qui est donc libéré de toutes les charges^[57]. Cependant, le lendemain, le procureur général, c'est son droit, dépose « un acte d'accusation contre les mêmes personnes et pour le même délit qui avait été soumis à l'examen des grands-jurés et qui l'avaient rejeté. »^[58]

Les accusations sont sans fondement. Mais le procureur général, qui a incidemment perdu ses élections dans le comté William-Henri contre Wolfred Nelson, cherche un moyen de sauver la face, d'autant que le juge Samuel Gale, qui s'est compromis à Montréal, est le juge en chef d'une instance judiciaire, la Cour des sessions de quartiers de Montréal. Il est évidemment un partisan bureaucrate. Le Spectateur canadien a identifié l'abus de pouvoir, et la cause de Monsieur Constantineau est désormais sous les projecteurs.

James Lane, Jocelyn Waller et Ludger Duvernay sont accusés de libelle

En novembre, deux séquences d'événements font la manchette des journaux. Un tribunal est à nouveau saisi des accusations de septembre et le Gouverneur refuse l'élection de Louis-Joseph Papineau comme président de la Chambre d'assemblée. De plus, étant le chef militaire, le Gouverneur décide de sévir contre les officiers de milice qui votent contre ses candidats. Les grands-jurés d'un tribunal spécial, la Cour d'oyer et terminer, sont soigneusement sélectionnés pour, cette fois, rendre des décisions favorables aux sympathisants de l'Administration coloniale. Les journaux décrivent les événements et les commentent.

Ainsi, dans son édition du 3 novembre, le *Canadian Spectator* publie la lettre d'un capitaine de milice, Thomas Lee, qui dénonce sa rétrogradation par le Gouverneur en termes peu élogieux^[59]. Le journal voulait illustrer l'illégalité du geste du Gouverneur puisque la loi de la milice faisait aussi l'objet d'un contentieux entre l'Administration et la Chambre d'assemblée. De plus, dans les mois précédant l'élection, le Gouverneur avait profité du vide juridique pour destituer des officiers de milice qui votaient pour des députés du Parti patriote^[60].

Le 7 novembre, comme la Cour du banc du Roi ne siège pas, ce sont aux grands-jurés d'un autre tribunal, la Cour d'oyer et terminer, que l'on soumet les accusations reprises par le Procureur général en septembre^[61]. Le Spectateur canadien remet en cause la pertinence de la convocation d'une telle Cour qui ne devrait siéger qu'exceptionnellement pour des affaires urgentes. Or, selon le journal, elle a siégé plus de 100 jours au cours de l'année. Par ailleurs, il souligne l'acharnement judiciaire du Procureur général qui, dans certaines causes, peut revenir à la charge à plusieurs reprises avec la même accusation devant des grands-jurés différents. Flairant une procédure menant à une condamnation arbitraire, le journal donne la liste des personnes choisies pour siéger comme grands-jurés^[62]. On y reconnaît notamment le nom de Peter McGill, candidat défait dans l'élection de Montréal-Ouest.

Le lendemain, La Minerve confirme que parmi les jurés sélectionnés, plusieurs sont en conflit d'intérêt, ayant participé activement à l'élection de « candidats pour l'administration ». Le journal constate que l'accusation retenue par les grands-jurés pour Joseph Constantineau a changé et est désormais : « Pour émeute en empêchant par force et violence le cours légal d'une élection pour élire deux membres pour servir dans l'Assemblée de cette province, et pour avoir assailli et battu l'Officier-rapporteur. Pour assaut sur un connétable ayant une personne en garde sous un Warrant d'un juge de paix en le délivrant. »^[63]

D'autre part, le 14 novembre, le Spectateur canadien remet en question une autre décision des grands-jurés de retenir des accusations contre un citoyen, Stanley Bagg ainsi que l'inspecteur des ponts et chemins, Jacques Viger. La première accusation contre Bagg était de ne pas s'être conformé à la décision d'un comité de juges responsable de l'administration municipale qui avaient ordonné, après un vote divisé, de détruire un édifice jugé comme une nuisance. Jacques Viger était accusé, comme fonctionnaire, de ne pas avoir fait exécuter l'ordre des juges. Le Spectateur canadien remet en cause la compétence du tribunal à porter ces accusations^[64].

De son côté, le 7 novembre, le Canadian Spectator commentant l'élection à la présidence de la Chambre d'assemblée, dénonçait la mauvaise foi de l'administration coloniale. Il affirmait qu'il n'y a pas de conciliation possible entre la Chambre d'assemblée et l'Administration et il prédisait que le gouverneur refuserait la réélection de Papineau à la présidence de la Chambre^[65].

Le 16 novembre, les grands-jurés de la Cour d'oyer et terminer retiennent des accusations pour libelle contre les rédacteurs en chef, James Lane du Spectateur canadien, Jocelyn Waller du Canadian Spectator et Ludger Duvernay, imprimeur des deux journaux, pour les articles publiés les 3, 7 et 14 novembre^[66].

Le 20 novembre, la Chambre d'assemblée est convoquée. Louis-Joseph Papineau est élu président de la Chambre d'assemblée. Le 21 novembre, le président du Conseil législatif informe la Chambre que le gouverneur « n'approuve pas le choix que l'Assemblée a fait d'un Orateur, et au Nom de Sa Majesté, Son Excellence en conséquence désalloue et décharge ledit Choix ». Le 22 novembre 1827, la Chambre d'Assemblée confirme l'élection de Papineau, avec 41 votes pour et 4 contre^[67].

En réponse à l'attitude de l'Administration coloniale, des assemblées publiques sont convoquées afin de formuler les résolutions qui devront accompagner des pétitions à être acheminées à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, à Londres. Une assemblée convoquée à Montréal rassemble plus de 2 000 personnes. Le juge Samuel Gale profite de l'occasion pour émettre un mandat d'arrêt contre Waller

et Duvernay pour de nouveaux libelles suite à la publication d'autres commentaires sur la légitimité des grands-jurés de la Cour d'oyer et terminer. Les journaux en concluent que Gale voulait empêcher Waller de participer à l'assemblée où il était attendu comme orateur^[68]. L'édition de The Quebec Gazette du 27 décembre 1827 est catégorique : c'est une attaque contre la liberté de la presse^[69].

Les poursuites pour libelle et celles portant sur les élections, notamment contre Constantineau, seront donc soumises à la Cour du banc du roi qui siégera en mars 1828. Les avocats de la défense sont William Walker, dont les positions politiques sont fluctuantes, mais qui est très compétent; Dominique Mondelet, frère du juge Charles Mondelet, rédacteur de l'Argus de Trois-Rivières, propriété de Duvernay; et Come-Séraphin Cherrier, futur président de la SSJBM et premier doyen de la faculté de droit de l'université Laval à Montréal. Après avoir pris connaissance des chefs d'accusation, les avocats réclament le report du procès à la session de septembre 1828 de la Cour du banc du roi afin de préparer la défense. Le tribunal se rend à leur argumentation^[70].

Le 1er septembre, les défenseurs plaident l'illégalité du Grand jury de la Cour d'oyer et terminer de novembre^[71]. Le lendemain, la cour du Banc du roi rend sa décision : la Cour d'oyer et terminer n'avait pas juridiction. Les accusations de libelle et celles relatives à l'élection de 1827 tombent. Celles du juge Samuel Gale tombent aussi puisque, par sa décision, la cour du Banc du roi donne raison aux commentaires formulés par le Canadian Spectator. La Minerve triomphe. Un supplément est publié pour diffuser la décision du tribunal^[72].

Les journaux avaient donc été accusés de libelle pour avoir relevé l'illégalité de processus judiciaires qui tentaient d'intimider des partisans des élus de la Chambre d'assemblée. Le gouverneur faisait la preuve qu'il instrumentalisait la justice pour ses propres besoins. La presse dénonçait des abus de pouvoir et des dysfonctionnements de la démocratie.

La Chambre des communes de Grande-Bretagne donne raison à la Chambre d'assemblée

Pendant ce temps, les assemblées publiques sont convoquées et des pétitions sont formulées et signées. Les griefs sont nombreux. Le peuple veut s'adresser directement à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, comme c'est le droit de tout sujet britannique. L'opinion publique britannique, la presse et la Chambre des communes vont donner raison aux Canadiens.

Dès le 31 décembre 1827, le Times de Londres demande le rappel du gouverneur Dalhousie, souligne l'incompétence d'Henry Bathurst, secrétaire d'État pour la guerre et les colonies, et recommande la nomination de Francis Burton comme gouverneur du Bas-Canada. Le journal trouve inacceptable le double refus du gouverneur de reconnaître le président de la chambre, Louis-Joseph Papineau. Il trouve que les militaires font de piètres gouverneurs puisqu'ils sont habitués à commander non à négocier^[73]. D'autres journaux britanniques tiennent le même discours notamment en soulignant que le gouvernement britannique avait perdu des colonies en leur refusant le contrôle des dépenses publiques^[74].

La pétition principale remettant en cause le comportement de l'Administration coloniale compte désormais près de 87 000 noms. Des émissaires sont désignés pour aller la présenter devant la Chambre des communes de Grande-Bretagne à Londres. Les députés John Neilson de Québec, Austin Cuvillier et Denis-Benjamin Viger sont délégués en janvier 1828 et ils arrivent en mars à Londres^[75].

Durant le printemps, Bathurst, le secrétaire d'État pour la guerre et les colonies, est remplacé^[76]. Le rappel du Gouverneur du Bas-Canada est annoncé en mai, mais Dalhousie ne quittera ses fonctions qu'en septembre^[77].

La Chambre des communes de Londres crée une commission parlementaire qui reçoit la délégation de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à l'été 1828. Le rapport produit par le comité donne raison à la Chambre d'assemblée, mais ne blâme pas le gouverneur sortant. La Chambre des communes demande à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de répondre aux griefs accompagnant les pétitions^[78]. Les députés du Bas-Canada étaient les premiers parlementaires d'une colonie à venir s'adresser directement aux députés de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne^[79].

En janvier 1829, un comité de la Chambre d'assemblée présidé par Denis-Benjamin Viger entend des témoins et fait rapport à la chambre. Le comité parlementaire traite des sujets suivants :

- « Conduite du Gouverneur comte Dalhousie relativement aux procédés des chambres du Haut-Canada en mil huit cent vingt-deux, et à leurs plaintes sur les difficultés entre les deux provinces par rapport aux impôts perçus aux Port de Québec
- Établissement de la nouvelle Gazette de Québec par le gouverneur comte Dalhousie
- Destitution des présidents des sessions de quartier à Montréal, ascendant du nouveau président sur les autres juges de paix, radiation d'un grand nombre de juges de paix
- Dépêche du trente septembre mil huit cent vingt-cinq, conduite du gouverneur comte Dalhousie à cet égard par rapport à sir Francis Burton, lieutenant-gouverneur
- Élections d'York (Vaudreuil-Soulanges et Outaouais) et de William Henry (Sorel), destitution et remplacement d'officiers de milice dans le comté d'York
- Accusation de libelles et poursuites pour délits allégués commis aux dernières élections, Cours spéciales d'oyer et terminer, tirages de jurés, et Officier-rapporteur du quartier-ouest de Montréal^[80]. »

La sélection des jurés dénoncée par les journaux fera l'objet d'une réforme législative, et la loi électorale sera modifiée pour s'assurer de l'impartialité et de la compétence des officiers d'élection. Le comité relève que la presse partisane du gouverneur ne s'était pas privée de lancer des libelles injurieux en toute impunité contre le peuple et la Chambre d'assemblée. Elle en fait un relevé. Les procédures pour les accusations de libelles contre Waller, Duvernay et Lane avaient déjà été jugées illégales par la Cour du banc du roi en septembre 1828. D'autres accusations qui s'étaient ajoutées notamment contre Charles Mondelet de Trois-Rivières et Samuel Neilson de Québec deviendront caduques. Des directives émises suite au rapport de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne de juillet 1828 avaient fait suspendre les poursuites^[81].

Épilogue

La mobilisation populaire du peuple canadien pour dénoncer les attaques contre la liberté de presse a fait boule de neige. On distingue désormais les libelles injurieux des critiques légitimes du comportement des administrations coloniales. À York (Toronto), le rédacteur en chef du Canadian Freeman, emprisonné pour libelle devient un « martyr de la liberté de presse »^[82].

Le bilan de la démarche est fructueux au Bas-Canada. Le bilan législatif est copieux. Notons, entre autres, que la ville de Montréal est incorporée et que le premier maire de Montréal, Jacques Viger est élu en 1833. Par contre, quelques années plus tard, en 1834, le Montreal Herald embauche un Monsieur Adam Thom qui a pour mission, entre autres, de décrédibiliser le rapport du comité parlementaire de la Chambre des communes de Londres de juillet 1828. Monsieur Thoms se signalera aussi par la création et l'organisation d'une milice armée, le Doric Club, qui aura pour mission d'intimider, de vandaliser, d'agresser et d'assassiner les députés du Parti patriote et leurs partisans^[83]. Il contribuera à la rédaction du rapport Durham. Il ira sévir à la colonie de la rivière Rouge où il sera reçu par les métis et Louis Riel, père.

Jocelyn Waller décède en décembre 1828 et le Canadian Spectator cesse d'être publié en février 1829. Daniel Tracey, lui aussi d'origine irlandaise, prend immédiatement le relais avec le Irish Vindicator and Canada General Advertiser qui change de nom en juin et devient le Vindicator and Canadian Advertiser. James Lane cesse aussi la publication du Spectateur canadien en février 1829 ; L'Argus de Trois-Rivières étant disparu en mars 1828, La Minerve devenait le seul journal d'affaires publiques publié entièrement en langue française^[84]

Pour sa part, Ludger Duvernay sera à nouveau poursuivi à titre d'imprimeur, de rédacteur et de propriétaire de journaux par l'Administration coloniale. Il sera élu député. Il sera forcé de s'exiler. Jacques Viger sera le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fondée en 1834 par Duvernay à l'occasion de la Fête nationale. Denis-Benjamin Viger lui succèdera et présidera jusqu'en 1844. Le fondateur de La Minerve, Augustin-Norbert Morin sera président en 1843 et Come-Séraphin Cherrier le sera en 1852, succédant à Ludger Duvernay qui, lui-même, l'avait été en 1851. La Minerve restera la propriété de Ludger Duvernay jusqu'à sa mort en 1852, et ses fils prendront la relève par la suite. Le journal sera sans contredit le plus important média du Canada français au XIXe siècle.



RÉFÉRENCES

- [1] Le Conseil de presse du Québec, Droits et responsabilités de la presse, Montréal, Le Conseil de presse du Québec, novembre 2003, 3e édition, p. 7.
- [2] Assemblée nationale du Québec, « Charte des droits et libertés de la personne » 1975, p. 3.
- [3] Organisation des Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme | Nations Unies » 10 décembre 1948, p. 39-40, consulté le 27 décembre 2022, <<https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>>.
- [4] François Melançon, « Le livre en Nouvelle-France », dans Patricia Lockhart Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, dir., Histoire du livre et de l'imprimé au Canada - Des débuts à 1840, traduit par Dominique Bouchard, vol. 13, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 48-58.
- [5] Christian Blais, Gilles Gallichan et Frédéric Lemieux, Québec : quatre siècles d'une capitale, Québec, Publications du Québec, 2008, p. 160, consulté le 30 mars 2023, <https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0003528121&queryid=fa437012-d8ae-4c7a-bc48-ab425fc666d3&posInSet=1>.
- [6] Assemblée nationale du Québec, « Acte de Québec (1774) », Encyclopédie du parlementarisme québécois, 1774 2023, consulté le 26 mars 2023, <[https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/acte-de-quebec-\(1774\).html](https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/acte-de-quebec-(1774).html)>.
- [7] Camil Girard et Carl Brisson, Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec : du traité d'alliance de 1603 à nos jours, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 76-77.
- [8] Christian Blais, Gilles Gallichan et Frédéric Lemieux, Québec, op. cit., p. 200.
- [9] Ibid., p. 183-184.
- [10] Assemblée nationale du Québec, « 1783 : Traité de Paris », Par ici la démocratie, 2023, consulté le 29 avril 2023, <<https://www.paricilademocratie.com/approfondir/territoire-et-constitutions/360-1783-traite-de-paris>>.
- [11] Yvan Lamonde, Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896), vol. 12, Saint-Laurent, Québec, Fides, 2000, p. 37.
- [12] Christian Blais, Gilles Gallichan et Frédéric Lemieux, Québec, op. cit., p. 181.
- [13] Gilles Gallichan, « La censure politique », dans Patricia Lockhart Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, dir., Histoire du livre et de l'imprimé au Canada T1 Des débuts à 1840, traduit par Dominique Bouchard, vol. 13, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 341.
- [14] Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 14, n° 1, 1960, p. 62.
- [15] « Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, depuis le 9 Janvier jusqu'au 25 mars 1805 », 1805, p. 189-201, <https://www.canadiana.ca/view/ocidm.9_00938_14>.
- [16] Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », art. cit., p. 79.
- [17] Ibid., p. 85.
- [18] Ibid., p. 73.
- [19] Ibid., p. 91.
- [20] Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) (suite) », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 14, n° 2, 1960, p. 259-261.
- [21] Ibid., p. 261-263.
- [22] The Quebec Mercury, « A libel in the Montreal Gazette », The Quebec Mercury, 10 mars 1806, p. 7.
- [23] The Quebec Mercury, « Prohibition on our presses », The Quebec Mercury, 10 mars 1806, p. 7.
- [24] The Quebec Mercury, « French Influence », The Quebec Mercury, 10 mars 1806, p. 5.
- [25] Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) (suite) », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 14, n° 3, 1960, p. 396.
- [26] Le Canadien, « Traduction des papiers que l'éditeur du Mercury a refusé d'insérer », Le Canadien, 22 novembre 1806, p. 1-2.
- [27] Le Canadien, « Prospectus d'un papier périodiques », Le Canadien, 13 novembre 1806, p. 1.
- [28] The Quebec Mercury, « The extent of french power and influence », The Quebec Mercury, 27 octobre 1806, p. 1.
- [29] The Quebec Mercury, « The english language into this country », The Quebec Mercury, 9 mars 1807, p. 1.
- [30] Gilles Gallichan, « Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire et le chef de parti », Bulletin d'histoire politique, vol. 19, n° 3, 2011, p. 13.
- [31] The Quebec Mercury, « Tyrants of Democracy », The Quebec Mercury, 26 février 1810, p. 3.
- [32] Gilles Gallichan, « Pierre-Stanislas Bédard, le parlementaire et le chef de parti », art. cit., p. 14.
- [33] Ibid., p. 16.
- [34] Ibid., p. 17.
- [35] Christian Blais, Gilles Gallichan et Frédéric Lemieux, Québec, op. cit., p. 220-221.
- [36] Joseph Royal, Biographie de l'Hon. D.B. Viger, Montréal, J.A. Plinguet, 1874, p. 20, consulté le 25 avril 2023, <https://cap.banq.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000057277&Lang=FRE>.
- [37] Augustin-Norbert Morin, « La patrie », La Minerve, 9 novembre 1826, p. 1.
- [38] Augustin-Norbert Morin, « Reprise de la publication de La Minerve », La Minerve, 12 février 1827, p. 2.
- [39] André Beaulieu et Jean Hamelin, La presse québécoise des origines à nos jours, 1764-1859, vol. 110, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, p. 29 et suivantes.
- [40] Elizabeth Waterston, « Waller, Jocelyn - Biographie », Dictionnaire biographique du Canada, vol. 6, 1987, p. 1, consulté le 25 avril 2021, <http://www.biographi.ca/fr/bio/waller_jocelyn_6F.html?print=1>.
- [41] La Minerve, « Qu'est-ce que les Canadiens ? », La Minerve, 23 avril 1827, p. 3 col. 3 et page 4 col. 1.
- [42] Gilles Gallichan, « La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada », Les Cahiers des dix, n° 66, 2012, p. 99.
- [43] Ibid., p. 103.
- [44] Ibid., p. 104.
- [45] Jean Hamelin et Marcel Hamelin, Les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours, Montréal, Les Éditions du Jour, 1962, p. 26 et suivantes.
- [46] Ibid., p. 24.
- [47] Ibid., p. 26-27.
- [48] Ibid., p. 25.
- [49] Ibid., p. 59.
- [50] The Quebec Mercury, « Lower Canada, Montreal - The proceedings at the poll », The Quebec Mercury, 6 novembre 1834, p. 1.
- [51] The Montreal Herald, « Special constables », The Montreal Herald, 15 novembre 1834, p. 2.
- [52] Chambre d'assemblée du Bas-Canada, « Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, depuis le 20 jusqu'au 22 novembre 1827, dans la huitième année du règne du Roi George Quatre » 1827, p. 13, <https://www.canadiana.ca/view/ocidm.9_00938_38/2>.
- [53] La Minerve, « Quartier ouest », La Minerve, 13 août 1827, p. 2.
- [54] Spectateur canadien, « Après beaucoup d'opposition, Constantineau à été mis en liberté », Spectateur canadien, 18 août 1827, p. 2 col. 3 et page 3 co. 1.
- [55] La Minerve, « Le devoir d'un journaliste de signaler les abus de pouvoir », La Minerve, 16 août 1827, p. 3 col. 3 et page 4 col. 1.
- [56] L'Argus, « L'élection du quartier ouest de cette ville », L'Argus, 14 août 1827, p. 2 col. 2-3.
- [57] Canadian Spectator, « The Grand Jury during the day », Canadian Spectator, 12 septembre 1827, p. 4 vol. 2.
- [58] La Minerve, « Accusation du procureur général contre Joseph Constantineau », La Minerve, 13 septembre 1827, p. 3 col. 2 et 3.
- [59] Canadian Spectator, « General Order of Militia, 25th October 1827 relatif à Thomas Lee », Canadian Spectator, 3 novembre 1827, p. 4.
- [60] Gilles Gallichan, « La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada », art. cit., p. 104.
- [61] La Minerve, « Le Procureur Général n'étant pas content des décisions », La Minerve, 5 novembre 1827, p. 2 col. 1 et 2.
- [62] Spectateur canadien, « Ouverture de la Cour d'Oyer et Terminer », Spectateur canadien, 7 novembre 1827, p. 2 col. 1-2.
- [63] La Minerve, « Le Grand Jury a rapporté les accusations suivantes », La Minerve, 8 novembre 1827, p. 3 col. 3.
- [64] Spectateur canadien, « Cour d'Oyer & Terminer - Bagg et Viger », Spectateur canadien, 14 novembre 1827, p. 2.
- [65] Canadian Spectator, « No hope of such an intercourse between the Country representatives and Lord Dalhousie », Canadian Spectator, 7 novembre 1827, p. 3.
- [66] Spectateur Canadien, « Poursuites contre Lane, Waller et Duvernay », Spectateur canadien, 17 novembre 1827, p. 2.
- [67] Chambre d'assemblée du Bas-Canada, « Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, depuis le 20 jusqu'au 22 novembre 1827, dans la huitième année du règne du Roi George Quatre », op. cit.
- [68] Canadian Spectator, « Another attack has been made on the liberty of the press », Canadian Spectator, 19 décembre 1827, p. 3.
- [69] The Quebec Gazette, « Attaque contre la liberté de la presse », The Quebec Gazette, 27 décembre 1827, p. 3.
- [70] La Minerve, « Waller, Duvernay et Lane », La Minerve, 10 mars 1828, p. 4.
- [71] La Minerve, « Postscriptum : la cour du Banc du roi s'est ouverte aujourd'hui », La Minerve, 1 septembre 1828, p. 3.
- [72] La Minerve, « Extraordinaire ! Décision importante », La Minerve, 2 septembre 1828, p. 1.
- [73] The Times, « The dispute between the Assembly of Lower Canada and Lord Dalhousie », The Times, 31 décembre 1827, p. 2.
- [74] Gilles Gallichan, « La crise parlementaire de 1827 au Bas-Canada », art. cit., p. 128.
- [75] Ibid., p. 131.
- [76] André Lefort, « Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre, en 1828 et de 1831 à 1834 », Doctorat en histoire, Montréal, McGill, 1975, p. 103, <<https://escholarship.mcgill.ca/downloads/098zb71f&hl=fr&sa=T&oi=gsb-gga&ct=res&cd=0&d=13135921037746881029&ei=AEVEZP6uAYqM6rQPu8u46AE&scisig=AJ9-yVvQ041d5JDkyXRqVQRV7>>.
- [77] La Minerve, « Départ de Lord Dalhousie », La Minerve, 12 mai 1828, p. 1.
- [78] Chambre d'assemblée du Bas-Canada, « Appendice du XXXVIIIe volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada 1re partie » 1829, p. Appendice H.H., Rapport, <https://www.canadiana.ca/view/ocidm.9_00939_22_1>.
- [79] André Lefort, « Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre, en 1828 et de 1831 à 1834 », op. cit., p. 57.
- [80] Chambre d'assemblée du Bas-Canada, « Appendice du XXXVIIIe volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada 2e partie » 1829, p. Appendice E.E., Rapport, <https://www.canadiana.ca/view/ocidm.9_00939_22_1>.
- [81] La Minerve, « Les causes de libelle », La Minerve, 9 avril 1829, p. 3.
- [82] La Minerve, « M. Collins.— Ce martyr de la liberté de la presse », La Minerve, 12 janvier 1829, p. 3.
- [83] André Lefort, « Les deux missions de Denis-Benjamin Viger en Angleterre, en 1828 et de 1831 à 1834 », op. cit., p. 160.
- [84] La Minerve, « Le propriétaire du Spectateur canadien discontinue la publication », La Minerve, 5 mars 1829, p. 3.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DE LUDGER DUVERNAY



MARIE-EVE SOULARD-LA FERRIÈRE

22 JANVIER 1799

Naissance à Verchères.

1813

Il devient apprenti imprimeur pour le journal *Spectator* à seulement 14 ans.

JANVIER 1827

Achat du journal *La Minerve*.

16 NOVEMBRE 1827

Accusé de diffamation, il fait un premier séjour en prison.

9 JANVIER 1832

Il fait un deuxième séjour en prison en raison de ses opinions politiques qu'il rend publiques en les publiant dans son journal, *La Minerve*.

8 MARS 1834

Il fonde « Aide-toi, le ciel t'aidera », l'organisation qui a précédé et pavé la voie à la Société Saint-Jean-Baptiste.

24 JUIN 1834

Le jour de la fête traditionnelle de la Saint-Jean-Baptiste, Duvernay organise un grand banquet politique qui deviendra la Fête nationale des Canadiens d'expression française.

1836

Pour une troisième fois, Duvernay se retrouve en prison. Cette fois-ci, il est condamné pour outrage au tribunal.

Il participe à son premier duel. Son opposant, Clément-Charles Sabrevois de Bleury, est un député ayant renié ses idées patriotes pour passer du côté des bureaucrates.

29 MAI 1837

Il est élu député de Lachenaie par acclamation.

16 NOVEMBRE 1837

Gosford, à la tête du gouvernement du Bas-Canada, émet un mandat d'arrestation contre Duvernay.

6 DÉCEMBRE 1837

Duvernay participe à la bataille de Moore's Corner en tant qu'officier à la tête d'une poignée de patriotes. Après la défaite, se sachant en danger au Bas-Canada, il se réfugie à Burlington, aux États-Unis. La publication de *La Minerve* est abandonnée suite à son départ.

1842

Ludger Duvernay met un terme à son exil aux États-Unis et revient à Montréal.

1843

Il relance *La Minerve* et rétablit la Société Saint-Jean-Baptiste.

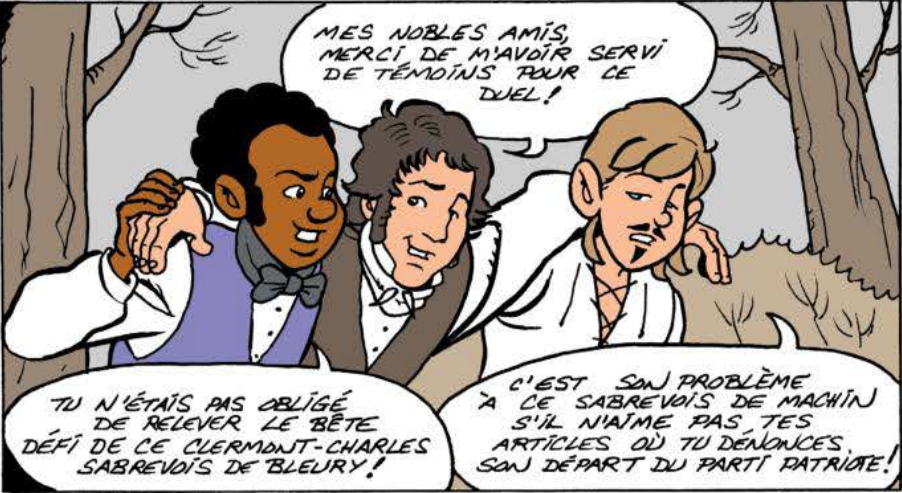
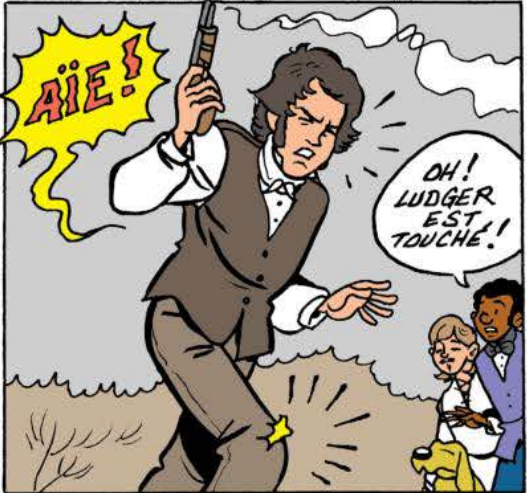
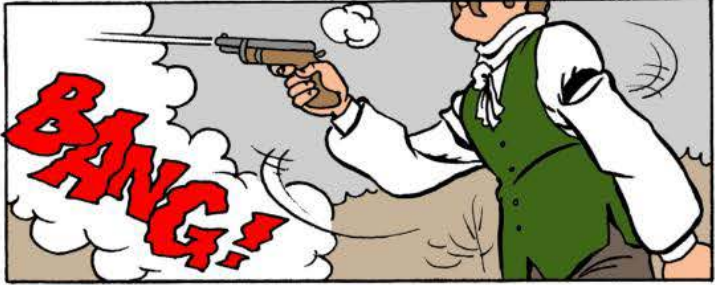
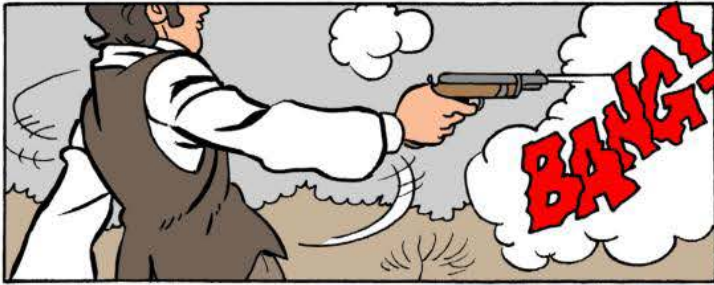
28 NOVEMBRE 1852

Décès de Ludger Duvernay à Montréal. Sa dépouille repose au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



LE 5 AVRIL 1836,
DANS LE BAS-CANADA
(AUJOURD'HUI LE
QUÉBEC).

AVANCEZ DE VINGT
PAS, MESSIEURS!



TU N'ÉTAIS PAS OBLIGÉ
DE RELEVER LE BÊTE
DÉFI DE CE CHERMONT-CHARLES
SABREVOIS DE BLEURY!

C'EST SON PROBLÈME
À CE SABREVOIS DE MACHIN
S'IL N'AIME PAS TES
ARTICLES OU TU DÉNONCES,
SON DÉPART DU PARTI PATRIOTE!



CALME-TOI
LUDGER!
LE GENOU
N'EST PAS
ENCORE RECONNU
COMME UN
ORGANE
VITAL!



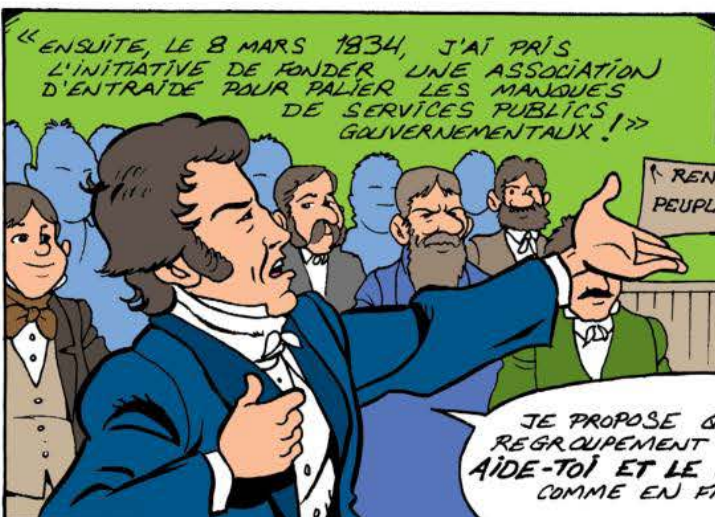
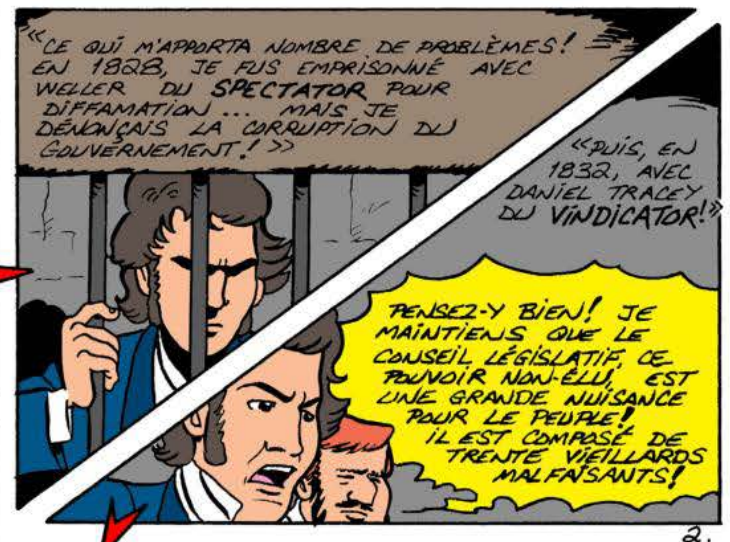
PRENEZ DES NOTES POUR MA
NÉCROLOGIE ... NÉ À VERCHÈRES
LE 28 JANVIER 1799, FILS
DE JOSEPH CREVIER
DUVERNAY ET DE
MARIE-ANNE JULIE
ROBERT DE
LA MORANDIÈRE!

RIEN QU'EN
ÉCRIVANT SON
NOM, TA MÈRE
DEVAIT ARRIVER
EN RETARD!



J'AI ÉPOUSÉ REINE
HARNOIS À RIVIÈRE-
DU-LOUP, LE 14
FÉVRIER 1825
AVEC LAQUELLE
J'AI EU NEUF
ENFANTS!

MOINS VITE,
J'ÉCRIS!
...
ET NE SOUSGE
PAS À ME FAIRE
NOTER TOUTS
LEURS
PRÉNOMS!

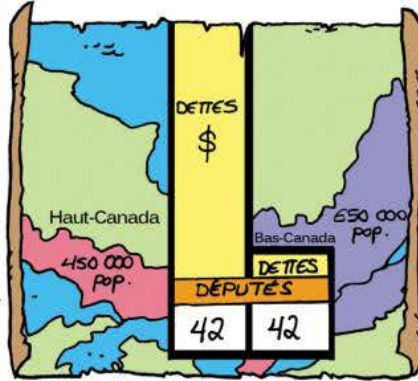


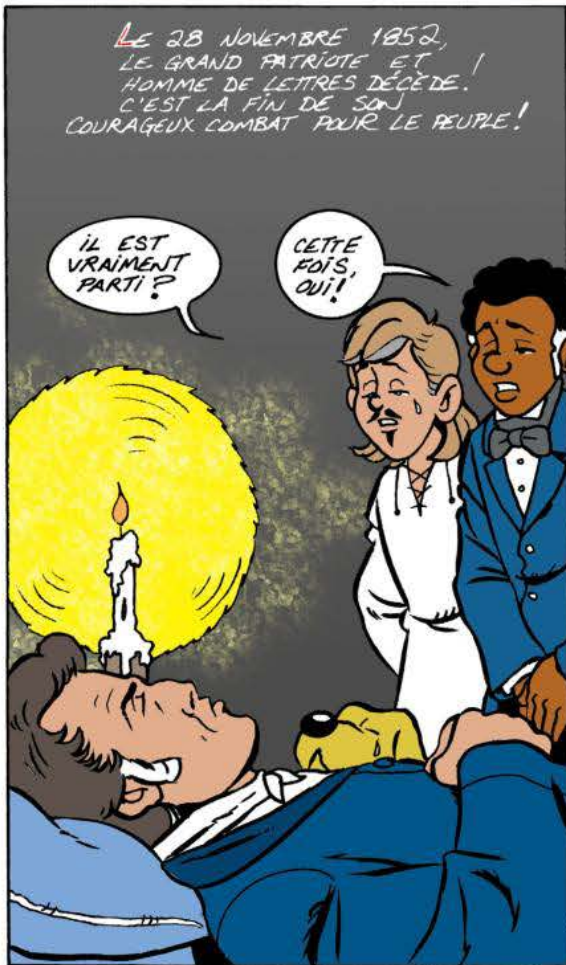


Tout cet élan populaire de démocratie et de justice sera étouffé par le pouvoir anglais lors des révoltes des Patriotes en 1837-38.

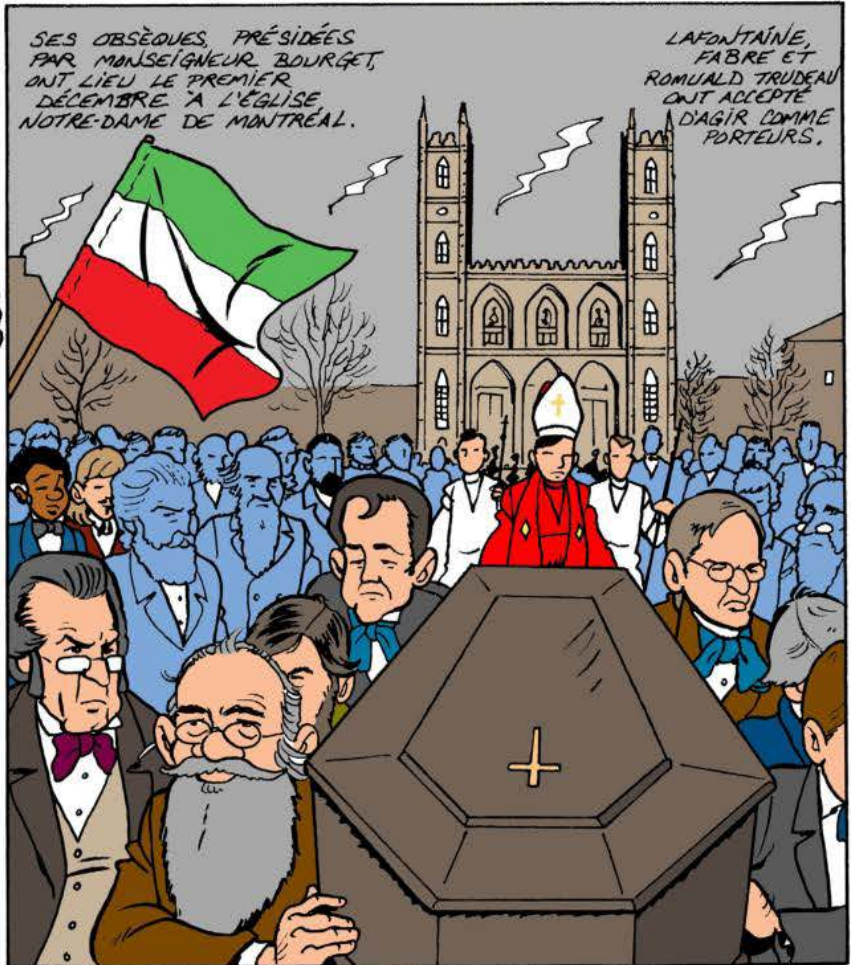


LES AUTORITÉS ANGLAISES FORCERONT ALORS L'UNION DU BAS-CANADA (QUÉBEC) ET DU HAUT-CANADA (ONTARIO) DANS LE DESSEIN DE MINORISER DÉFINITIVEMENT LES FRANCOPHONES!





LE 28 NOVEMBRE 1852, LE GRAND PATRIOTE ET HOMME DE LETTRES DÉCÈDE. C'EST LA FIN DE SON COURAGEUX COMBAT POUR LE PEUPLE!



SES OBSÈQUES, PRÉSIDÉES PAR MONSIEUR BOURGET, ONT LIÉU LE PREMIER DÉCEMBRE À L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

LAFONTAINE, FABRE ET ROMUALD TRUDEAU ONT ACCEPTÉ D'AGIR COMME PORTEURS.



PAPINEAU, NE PARDONNANT PAS À DUVERNAY DE S'ÊTRE RALLIÉ À LAFONTAINE POUR S'ACCOMMODER DE L'ACTE D'UNION, NE VINT PAS AUX FUNÉRAILLES!



MALGRÉ LEUR ADMIRATION COMMUNE POUR LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES, TROP DE CHOSES ÉLOIGNAIENT LES DEUX HOMMES.

PAPINEAU ET DUVERNAY AVAIENT CHACUN, PLUS QUE BEAUCOUP D'AUTRES, SECOURU LEUR PEUPLE!

Jocelyn 2018



EN MÉMOIRE

de nos membres



ANDRÉ BRASSARD (Prix Victor-Morin 1987)

ANDRÉE FERRETTI (Patriote de l'année 1979)

CLAIRE LALANDE-GENDREAU

DONNA JOHNSTON-DURAND

FRÉDÉRIC BASTIEN (Patriote de l'année en 2013)

GÉRARD LEDUC

GILBERT GARDNER

J.J. MICHEL ALEPIN

JACQUES BRAULT (Prix Ludger-Duvernay 1978)

JACQUES FABRE

JACQUES ROBIDAS

JEANNETTE FABIEN JASMIN

LISE CHAMPAGNE

LORRAINE GUAY

LOUISETTE DUSSAULT (Prix Victor-Morin 1995)

MICHEL BLONDIN

MICHEL CÔTÉ

MICHEL GARNEAU (Prix Victor-Morin 1989)

MICHEL LEPAGE

NICOLE BOILY (Prix Hélène-Pedneault 2022)

RAYMOND LANGLOIS

ROGER BEAUREGARD

SUZANNE ST-LAURENT

SYLVIA BOUCHARD-BEAUREGARD

THÉRÈSE LEVAC

YVON POITRAS

Au nom de la Présidente générale, Marie-Anne Alepin, ainsi que des membres du Conseil général,
la SSJB de Montréal offre ses plus sincères condoléances à leur famille, parents et ami.e.s.

TOURNAGE DE LA VIDÉO « AIDE-TOI ET LE CIEL T'AIDERA » RETRAÇANT LES MOMENTS MARQUANTS DE LA VIE DE LUDGER DUVERNAY

Le 28 novembre 2022 marquait le 170^e anniversaire de Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste au printemps 1834. Pour souligner cet événement et rendre hommage à ce grand patriote, la Société Saint-Jean-Baptiste a lancé une vidéo retraçant les moments les plus marquants de son existence. Le titre de la vidéo, qui s'intitule « Aide-toi et le ciel t'aidera », se veut un clin d'œil au premier nom donné par Duvernay à une société qu'il avait créée et qui a pavé la voie à la Société-St-Jean-Baptiste.



Le tournage de la vidéo a eu lieu à la Maison Ludger Duvernay.



Le comédien Sébastien Ricard incarnant Ludger Duvernay.



En plein tournage à la Maison Ludger Duvernay.



Marie-Anne Alepin, présidente de la SSJB.

C'est le comédien Sébastien Ricard qui a incarné Ludger Duvernay.

La présidente de la SSJB, Marie-Anne Alepin, nous sert quant à elle de guide tout au long de la vidéo, en nous expliquant les moments marquants du parcours de cet homme plus grand que nature.

La contribution de Ludger Duvernay est immense pour l'héritage politique québécois. On lui doit beaucoup. La vidéo nous rappelle quel homme il a été: droit, direct, guidé par ses seuls principes. Ardent défenseur de la liberté de presse, il a créé neuf journaux.

Véritable rassembleur, Duvernay était aussi un virulent et intransigent bagarreur opiniâtre. Il braquait ses journaux sur ses ennemis.

En 1832, Jean-Baptiste Roy-Audy a peint un portrait de Duvernay. Cette magnifique toile se trouve présentement dans les bureaux de la SSJB, situés à la maison Ludger Duvernay.

Rien n'était à l'épreuve de Duvernay et même exilé, il tenait des banquets de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Ludger Duvernay s'est éteint le 28 novembre 1852. Sa dépouille repose au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. On se souviendra que c'est à Duvernay, inspiré par sa passion pour l'éducation populaire, que nous devons la devise qu'il a donnée à la Société Saint-Jean-Baptiste : « Rendre le peuple meilleur ». En plus de nous remémorer les grands pans de l'existence de ce grand homme, la vidéo veut saluer le fait que la Société Saint-Jean-Baptiste et la célébration de la Fête nationale existent toujours et continuent de rayonner.

En terminant, il est important de souligner que la SSJB a profité du lancement de cette vidéo hommage pour réitérer ses demandes à l'attention du ministère de la Culture et des Communications, c'est-à-dire reconnaître et désigner comme éléments du patrimoine immatériel québécois : le défilé de la Fête nationale du Québec à Montréal; la date du 24 juin 1834; ainsi que Ludger Duvernay, à titre d'initiateur des célébrations de la St-Jean-Baptiste.

**VOUS POUVEZ
VISIONNER LA VIDÉO ICI**

ssjb.com/aide-toi-et-le-ciel-taidera



La Minerve, fondée en novembre 1826 à Montréal par Augustin Norbert Morin



Peinture d'un banquet de l'époque.



Timbre à l'effigie de Ludger Duvernay et on peut lire la devise qu'il a donnée à la SSJB.



Fondation
Maurice-Séguin

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA FONDATION MAURICE-SÉGUIN

par Josiane Lavallée
présidente de la Fondation Maurice-Séguin

Au mois d'août 2022, Nino Gabrielli a publié *Hubert Aquin et les médias*, volume 1 d'une anthologie de l'œuvre d'Aquin chez Leméac grâce à une subvention de 3 000\$ de la Fondation Maurice-Séguin. La Fondation participera également à la publication des tomes 2 et 3 qui paraîtront en 2023 et 2024.

En octobre et novembre 2022, deux boursiers de la Fondation Maurice-Séguin ont publié leurs livres grâce à une bourse remise dans le cadre de notre concours universitaire pour encourager les étudiants à publier leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat.

Il s'agit de David Carpentier qui a publié *La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes*, aux Presses de l'Université du Québec, et de David Sanschagrin qui a publié aux Presses de l'Université Laval, *Le nationalisme constitutionnel au Canada*. Toutes nos félicitations à nos deux auteurs.

En décembre, la Fondation Maurice-Séguin a participé à la remise de trois Grands-Prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à Mesdames Françoise Sullivan (Prix Louis-Philippe Hébert), Manon Barbeau (Prix André-Guérin) et Sylvie Drapeau (Prix Victor-Morin).

La Fondation Maurice-Séguin a remis trois bourses de 3 000\$ à trois étudiants en histoire dans le cadre de son concours de bourse pour la publication d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat en sciences humaines.

Les trois récipiendaires pour l'automne 2022 sont Samuel Théberge qui a effectué un mémoire de maîtrise en histoire à l'UQAM intitulé *Les élections au temps de patriotes : conflits, violence et politisation en contexte électoral (1820-1834)*, Joseph Gagné qui a réalisé une thèse de doctorat en histoire à l'Université Laval ayant pour titre *Voix de guerre : Le renseignement au sein de l'armée française lors de la guerre de Sept Ans en Amérique du Nord* et Aimée Dion qui a effectué un mémoire de maîtrise en histoire à l'Université Laval sur les *Affiches de guerre, guerre d'affiches : L'évolution des nationalismes canadiens-français et irlandais entre 1914-1918*. Toutes nos félicitations à nos trois lauréats.

La Fondation Maurice-Séguin tient à remercier chaleureusement les députés du Bloc Québécois pour leur soutien à notre campagne de financement de 2022 : Yves-François Blanchet, Alain Thérien, Julie Vignola, Mario Beaulieu, Monique Pauzé, Jean-Denis Garon, Gabriel Sainte-Marie, Rhéal Fortin, Nathalie Sinclair-Desgagné, Stéphane Bergeron, Xavier Barsalou-Duval, Denis Trudel, Maxime Blanchette Joncas.



Madame Véronique Hivon nommée Patriote de l'année

Montréal, le jeudi 11 mai 2023 – La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par la voix de sa présidente générale, Marie-Anne Alepin, a le plaisir d'annoncer que l'ancienne ministre et députée Véronique Hivon est la récipiendaire du titre Patriote de l'année. Ce titre est décerné chaque année à une personne qui s'est distinguée par son engagement envers la défense et la promotion des valeurs qui sont chères aux Québécois. Mme Hivon a été choisie pour son travail acharné dans le dossier de l'aide médicale à mourir, pour avoir énormément contribué à la cause indépendantiste et pour son approche moderne et consensuelle de la politique. Madame Hivon, en tant que députée de Joliette, a présenté le projet de loi 52, qui a été adopté dans un fort consensus par l'Assemblée nationale du Québec en 2014 et a mené, au cours de plus de 14 ans de service public, un grand nombre de dossiers desservant la cause de la justice sociale au Québec.

Donnez ou faites un legs testamentaire !

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal remercie ceux qui, par leur don ou par leur legs testamentaire, nous aident à poursuivre notre combat.

POUR SAVOIR COMMENT FAIRE,
APPELEZ-NOUS AU

514-843-8851

LES GRANDS PRIX DE LA SSJB



Mme Françoise Sullivan reçoit le Prix Louis-Philippe-Hébert

La Société St-Jean-Baptiste a remis le Prix Louis-Philippe Hébert à Madame Françoise Sullivan, afin de souligner son parcours artistique de près de 70 ans, et dont l'œuvre est marquée par la célébration de la vie et de la liberté. Les activités de Madame Sullivan, cosignataire du Refus global en 1948 et qui célébrera ses 100 ans en juin prochain, couvrent entre autres les arts plastiques, la peinture, la danse, l'enseignement, la performance et la photographie.



Madame Sylvie Drapeau reçoit le Prix Victor-Morin.

En remettant le Prix Victor-Morin à Madame Sylvie Drapeau, la SSJB a voulu célébrer le grand apport de la comédienne et autrice Sylvie Drapeau à la scène théâtrale québécoise. Cette personnalité des arts de la scène a su marquer l'univers du théâtre par sa fougue, sa passion et son total dévouement.



Madame Manon Barbeau reçoit le Prix André-Guérin

Le Prix André-Guérin vise à reconnaître le travail d'une personne s'étant distinguée dans le domaine du cinéma. En décernant ce Prix à Manon Barbeau, la Société Saint-Jean-Baptiste a voulu souligner son immense contribution au cinéma documentaire ainsi que son grand engagement auprès des jeunes des Premières Nations et de la Wapikoni mobile.



Madame Nicole Boily a reçu le prix Hélène-Pedneault à titre posthume.

C'est à titre posthume que la SSJB a décerné le Prix Hélène-Pedneault à Madame Nicole Boily pour sa contribution remarquable à l'avancement et à l'affirmation de la société québécoise. Ce Grand Prix rend hommage à l'ensemble des réalisations de Madame Boily. Tout au long de sa vie, elle s'est consacrée à l'amélioration de la condition des femmes et des familles, par le biais de l'éducation et de la justice sociale.

La Fondation pour la langue française a le vent dans les voiles !

La Fondation remplit à merveille la mission pour laquelle elle a été créée. Elle rejoint de plus en plus de gens qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil et comme nouveau milieu de vie, et elle les accompagne à différents stades de leurs parcours, que ce soit via les centres de francisation, dans leur vie professionnelle ou dans leur quotidien.

Je vous rappelle les différentes activités que tient la FLF en plus des projets : **Le Carrefour** propose un grand nombre de sorties culturelles qui permettent aux participants de pratiquer et d'améliorer leurs connaissances de la langue française tout en ayant du plaisir. **Les Multiples** créent des rencontres inédites entre les médias publics, le milieu culturel et les centres de francisation pour immigrants. **Deux par deux**, notre programme de jumelage linguistique né durant la pandémie pour faire œuvre utile, continue à mobiliser de nombreux bénévoles. Ces jumelages rapprochent des gens qui aiment le français, autant les apprenants que nos chers bénévoles. Le projet d'art public **Murales** a été inauguré officiellement en octobre avec le dévoilement de Bonjour la première des trois murales prévues au programme.

Plusieurs autres projets stimulants sont aussi en construction : **Quatre saisons dans la vie de...** nous permet d'aller à la rencontre de quatre personnes, dans quatre régions du Québec, à quatre reprises au rythme des saisons, et de poser un regard unique et personnalisé sur le processus de francisation. J'en veux pour preuve le témoignage de Kate, une Ukrainienne qui parle des « feuilles jaunes qui tombent sur le ciel bleu », ce qui lui rappelle le drapeau de son pays natal. Il y a aussi **la trousse culturelle vivante** qui propose une immersion culturelle à 360 degrés, où les arts de la scène sont à l'honneur cette année, et les **ateliers de jeux improvisés**, inspirés de l'improvisation théâtrale de la LNI.

Le but de toutes ces activités mettant en vedette les arts et la culture est d'intéresser et de faire participer tous les publics désireux d'améliorer leur français en leur offrant une programmation inspirante et agréable. Ceci nous rappelle à quel point les arts et la culture sont l'âme d'une nation et comment cette dernière est portée par sa langue commune. Au Québec, le français a été transmis avec amour et acharnement, d'une génération à l'autre. Notre langue française a donné naissance à une culture riche et originale qui brille dans le ciel de la diversité culturelle mondiale.

Le conseil d'administration a accueilli quelques nouveaux membres en les personnes de mesdames Claudia Larochelle (vice-présidence), Julie Guénette et Elizabeth Lemay. Membre du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Claudia Larochelle est journaliste, animatrice et écrivaine. Madame Guénette travaille à titre de coordonnatrice des programmes pour le Fonds Québécois depuis plus de 20 ans. Madame Lemay a été attachée de presse pour le gouvernement du Québec avant de travailler chez National.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs, dont mon coprésident, monsieur John Parisella, pour son soutien et pour tout le temps généreusement investi dans la Fondation. Merci à l'irremplaçable France Langlais pour sa minutie et son dévouement comme administratrice. Mes remerciements sincères vont également à toute l'équipe de la Fondation, dont Martin Gélinas, directeur général et Lan Anh Vuong, directrice du développement, ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur gracieuse contribution.

Marie-Anne Alepin
Présidente
Fondation pour la langue française

2000

J'ai regardé le spectacle.

2010

J'ai watché le spectacle.

2020

J'ai watch le show.

2030

J'ai watch the show.

2040

I watched the show.

Ne perds pas ton français.

LE PASSE-TEMPS INTELLIGENT!

Expression à découvrir
 13 lettres



Le nombre de traits correspond aux autres lettres du mot.
 Les réponses à trouver sont disposées dans la grille
 de façon horizontale, verticale ou diagonale.



1. Union nationale; 8 janv. 1960/5 juil. 1960 :

A _ _ _ _ _

2. Parti libéral; 24 mai 1897/25 sept. 1900* :

F _ _ _ G _ _ _ _

M _ _ _ _ _

3. Parti québécois; 26 sept. 1994/29 janv. 1996 :

J _ _ _ _ _

4. Parti libéral; 5 juil. 1960/16 juin 1966 :

J _ _ L _ _ _ _

5. Parti libéral; 11 juin 1936/26 août 1936 :

J _ _ _ _ - _ _ _ _ _

G _ _ _ _ _

6. Parti québécois; 29 janv. 1996/8 mars 2001 :

L _ _ _ _ _

7. Parti conservateur; 15 juil. 1867/25 fév. 1873 :

P _ _ _ _ - J _ _ _ _ -

O _ _ _ _ C _ _ _ _ _

8. Parti québécois; 25 nov. 1976/3 oct. 1985 :

R _ _ L _ _ _ _ _

9. Parti libéral; 12 mai 1970/25 nov. 1976 :

R _ _ _ _ B _ _ _ _ _

10. Parti conservateur; 22 sept. 1874/8

mars 1878 :

S _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

B _ _ _ _ _ B _ _ _ _ _

11. Parti libéral; 8 mars 1878/31 oct. 1879 :

S _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

J _ _ _ _ _

12. Parti conservateur; 31 oct. 1879/31 juil. 1882 :

S _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

C _ _ _ l _ _ _

13. Parti conservateur; 16 déc. 1892/4 mars 1896 :

S _ _ _ _ _ -

O _ _ _ _ _

* = (Mort en fonction)



Vous trouverez
 les réponses
 à la page 28.



Denis Trudel
 Député de Longueuil–Saint-Hubert
 Chambre des communes
 Porte-parole Solidarité sociale

BLOC
 Québécois

192 rue Saint-Jean, bureau 200
 Longueuil (Québec) J4H 2X5
 450-928-4288

denis.trudel@parl.gc.ca

Pour protéger sa famille
et ceux qu'on aime

ENTRAIDE.CA
ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

Les membres de la SSJB peuvent
recevoir par la poste le magazine
Le Patriote en version PAPIER!

Contactez-nous: (514) 843-8851

VERSION NUMÉRIQUE DU JOURNAL SUR LE SITE DE LA SSJB

Depuis 2003, les numéros du journal *Le Patriote* sont accessibles pour les membres et les internautes sur le site Internet de la SSJB ou à

LePatriote.org

SOLUTIONS - No 2023-05 : BERNARD LANDRY

1) Antonio Barrette, 2) Félix-Gabriel Marchand 3) Jacques Parizeau 4) Jean Lesage 5) Joseph-Adélar Godbout 6) Lucien Bouchard 7) Pierre-Joseph-Olivier Chauveau 8) René Lévesque 9) Robert Bourassa 10) Sir Charles-Eugène Boucher de Boucherville 11) Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière 12) Sir Joseph-Adolphe Chapleau 13) Sir Louis-Olivier Taillon

OUI, JE SUIS INDÉPENDANTISTE ET J'ENCOURAGE LA SOCIÉTÉ!

> DON UNIQUE ET RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION COMME MEMBRE

Cotisation annuelle due le 1^{er} janvier de chaque année (SVP Écrire en lettres moulées)

Changement d'adresse :

Nom _____

Date de naissance (JJ | MM | AA) _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

- > Retournez cette partie avec votre remise.
- > Veuillez ne pas tenir compte de cet avis si vous avez déjà renouvelé.
- > Vous pouvez acquitter cette cotisation au secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ou auprès de votre section.

- 10 \$ - Membre régulier
- 5 \$ pour 2 ans - Membre étudiant(e) / 30 ans et moins
- 10 \$ pour 2 ans - 30 ans et moins / Travailleur(euse)
- 250 \$ - Membre à vie
- 150 \$ - Membre à vie (60 ans et plus)
- 2 \$ - Membre inscrit(e) au Service d'Entraide
- 10 \$ - Magazine Le Patriote (Version imprimée)
- Don de _____ \$
- Intéressé(e) au bénévolat



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL